Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 244

Artikel: Par le temps qui court!
Autor: Kervall, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251778

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une grande joie de voir le peuple aujourd'hui fréquenter les sacrements avec empressement. On croit à la vérité que tout cela s'est fait comme par miracle, que Dieu a opéré en faveur de ces bons Pères Capucins. Ils sont d'une grande utilité dans la paroisse dudit Noirmont particulièrement à cause du voisinage des hérétiques. Il y en a déjà qui sont beaucoup édifiés par la dévotion et la mortification qu'ils voient pratiquer par ces bons Pères Capucins. Et même il y en a de ces hérétiques qui se sont offerts à leur faire des présents et des dons pour leur entretien corporel. Enfin ce sont des personnes que les très humbles remontrant ne sont pas assez capables de leur donner toutes les louanges qu'ils méritent. C'est pourquoi les très humbles soussignés supplient gracieusement Votre Altesse R^me^ de bénignement vouloir continuer la permission à ces R. P. Capucins de demeurer et de résider en leur appartenant au Noirmont pieusement donné par Louis Joseph Baume. Cette grâce que les très humbles suppliants espèrent obtenir de votre Altesse R^me^, ce qui les obligea à redoubler leurs vœux vers le Ciel pour prier le Tout-Puissant pour lui demander une longue et heureuse vie pour Votre Altesse et une parfaite santé et une paisible jouissance de la Principauté pendant le règne de votre Altesse R^me^. »

A Noirmont, ce 30 may 1476. (Suivent les signatures de 87 paroissiens du Noirmont).

Le voisinage du petit couvent ou hospice des Capucins du Landeron gêna à l'établissement de celui du Noirmont. Le prince de Porrentruy ne favorisait du reste pas trop ces religieux qui, à ses yeux, étaient trop populaires. Quoiqu'il en soit, les populations des Franches-Montagnes firent de nouvelles instances auprès des Supérieurs de l'Ordre et surtout du Provincial de la Suisse. Tous eussent donné avec empressement leur consentement après avoir constaté combien l'érection d'un couvent de Capucins au Noirmont serait salutaire à ce pays et aux environs. Mais l'obstacle se trouvait au château de Porrentruy. Le prince ne voulut pas en entendre parler. Les religieux durent quitter le Noirmont au milieu de la désolation générale. Nous ne savons quelle destination on donna à la maison que Louis Joseph Baume avait offerte pour l'établissement si désiré.

Une bande de vagabonds, appelés « les Maraudeurs » parcouraient tout le pays, en 1757, en volant, rançonnant les fermes, les maisons écartées. Ils arrêtaient les voyageurs qu'ils détroussaient, les personnes seules sur les routes qu'ils violaient. Ils répandaient l'épouvante et la terreur dans toute la contrée. « C'était, dit l'ordonnance du prince évêque de Bâle, (16 mai 1757), un reste de la troupe du fameux et cruel contrebandier nommé Mandrin, qui ayant été chassé de la Savoie et de quelques Etats suisses, roule par pelotons dans les provinces voisines » Le 28 avril 1757, vers les trois heures du soir, une troupe de ces brigands, ayant à leur tête un nommé Dumond, muni de toutes sortes d'armes, descendit à l'abbaye de la Grâce-Dieu [1]). Ces brigands pénétrèrent par des brèches faites aux murailles de la basse-cour, après avoir placé des sentinelles à toutes les portes afin que personne ne puisse y entrer ou en sortir. Ils déchargèrent leurs armes sur tous ceux qui se présentaient L'abbé du couvent, Dom Mamiel, voit tuer à ses pieds son domestique, et au moment où il élève la main pour lui donner l'absolution, il reçoit plusieurs coups de sabre sur le bras. Bientôt tous les domestiques sont atteints. Les voleurs fouillent partout, forcent les armoires et les coffres, dont l'abbé, à cause de sa blessure, ne peut leur présenter les clés, ils enlèvent le peu d'argent qu'ils y trouvent, sa montre, sa croix, son anneau pastoral, toute l'argenterie de la maison, son linge personnel et de table, font des paquets qu'ils chargent sur le dos des chevaux et des mulets qu'ils ammenèrent tous sans en excepter un seul. Ils se saisissent de l'Abbé, des religieux, les lient étroitement deux à deux et les entraînent avec violence au dessus du monticule dit le Bas-des-Froidevaux, à une demie lieue, et les font mettre à genoux pour les fusiller, Toutefois ils leur firent grâce et les voleurs disparurent. Ensuite, les habitants des fermes du Châtelard, spectateurs de cette scène effrayante, vinrent détacher les religieux et les ramenèrent au monastère dévalisé.

Cette troupe se retira ensuite dans le comté de Neuchâtel où elle fut traquée de toute part. Ces brigands se réfugièrent aux Franches-Montagnes où ils commirent toutes sortes de cruautés, puis se répandirent dans la Vallée et jusqu'en Ajoie.

1) Monastère de Trappistes, dans la Franche-Comté.

(A suivre.)

Par le temps qui court!

par JEAN KERVALL

C'était... à T..., si vous voulez : les terrains fixes sont préférables aux sables mouvants.

Vous savez sans doute que T... est une sous-préfecture de sept mille habitants qui possède un hôtel-Dieu, deux Musées contenant des débris lacustres de l'ancien port, des squelettes d'auroch, une série d'oiseaux du Léman, etc... Vous n'ignorez pas non plus que la petite ville jouit d'un établissement d'eaux minérales et que sa situation sur le Léman en fait une féerie.

Si vous avez une station thermale, vous savez encore que plusieurs journaux alimentent l'esprit des hommes, que les dames reçoivent, en quelques heures, les revues de Paris et que les enfants jouissent d'institutions où leurs études sont menées à bonne fin !...

Mais, ce que vous ignorez peut-être, c'est que si le cerveau des hommes mûrs y a conservé les traditions d'antan, les jeunes sont absolument en rupture avec les théories conciliantes..

T... a un collège, il a aussi église.

Or, il advint qu'un jour quelques professeurs du dit collège, qui avaient mené de pair les sciences abstraites et les arts d'agrément, annoncèrent à leur directeur qu'ils prêtaient leur concours dans un chœur organisé pour une solennité religieuse.

— C'est bien, messieurs répondit le Principal.

La nouvelle s'ébruita et toute la ville s'enthousiasma à l'idée des soli dont allaient retentir les voûtes de l'église romane.

Nul ne constestait le talent de premier ordre du professeur de rhétorique ; la flûte du *mathématique* rivalisait disait-on avec les rossignols et le piston du *surveillant* charmait les oreilles les plus récalcitrantes à l'harmonie ; tout cela joint à l'orgue promettait une de ces cérémonies comme les églises de Paris savent seules en offrir.

On ne pensait qu'au jour de la solennité et on l'attendait axieusement.

Dans les salons, les uns se déclaraient pour la *flûte*, les autres pour le *violon*, d'autres pour le *piston*. Les musiciens étaient l'idéal de toutes imaginations : ils seraient les vrais héros de la fête !...

Mais, voilà qu'une nuit, un cerveau à conception puissante se mit à songer. — Ah ! oui-dà, pensa-t-il, qui ma fichu des gringalets comme ça ! Aller violonner, pistonner et flûter dans

---

et de piano. Elle avait une réputation locale faite de l'absence de concurrentes, faite aussi de patience, d'exactitude et d'égalité d'humeur. On l'accueillait bien, on la considérait comme une distraction et presque comme une amie subalterne, dans cette garnison où les femmes s'ennuyaient. Elle était recommandée par les générales et les colonelles qui s'ent allaient, après deux années d'Est, à celles qui leur succédaient dans les mêmes maisons et dans la même impatience de partir. « Ma chère, prenez Mlle Audoin pour vos filles ; c'est poli, très sûr, et pas cher du tout. Pour deux francs, peut-être trois maintenant que tout augmente, vous aurez des romances autant que vous pourrez en supporter, une conversation agréable, et les nouvelles de Toul. De plus, ça pianote ; ça peut faire danser à l'occasion ; ça ne dira pas de mal de vous, et c'est assez laid pour ne pas être dangereux ».

En parlant ainsi de Mlle Audoin, on ne la calomniait qu'à moitié, ce qui est, à vrai dire, la plus large somme de justice que les hommes puissent accorder à un vivant. On ne se trompait point en disant que la jeune fille n'était ni riche, ni spirituelle, ni élégante. Elle savait même peu de chose en musique, bien qu'elle en vécût. Elle marchait sans grâce, rudement, comme un soldat. Mais elle était belle d'une beauté plus rare : elle était l'oubli de soi-même. Véronique Audoin avait perdu sa mère à l'âge où les petites filles commencent à peine à se douter que la poupée n'est pas tout l'emploi de la vie. A treize ans, elle restait seule avec son père, lieutenant de cuirassiers sorti du rang un peu avant la guerre de 1870, cavalier qu'on regardait, dans les défilés, pour sa taille géante et pour la sauvagerie de sa physisnomie, mais qui été absolument incapable d'élever et de diriger une enfant. Par bonheur, l'œuvre était déjà faite. L'enfant était vaillante comme une femme. Elle prenait le rôle d'organisatrice et de consolatrice, de maîtresse de maison, de trésorière, d'amie et de garde-malade. Elle suivait l'officier de garnison en garnison, déménageant et emménageant le mobilier sommaire, louant la maison, la préservant du chaud, du froid, de l'ennui et de la misère toujours proche, faisant elle-même le ménage et la cuisine. La nomination de M. Audoin au grade de capitaine, quatre ans après la guerre, avait apporté un peu d'aisance dans ce ménage de pauvres ; on commençait à trouver la vie bonne, on combinait des plans d'avenir. Et presque aussitôt l'épreuve était venue. Des douleurs lentes, tenaces, énervantes, avaient ressaisi le bras gauche de l'officier, le bras qui avait gelé dans une charette d'amblance, une nuit de l'année terrible, et qui n'avait jamais complètement guéri. Le mal avait persisté, s'était aggravé, apparaissant bientôt comme une atrophie progressive des muscles, avait imposé d'abord l'obligation de demander un congé, puis celle de demander la pension que l'on accorde aux infirmes. Le capitaine Audoin s'était retiré à Toul, sa ville natale, jeune encore, plus souffrant de ses regrets que de ses rhumatismes, incapable d'inaction et condamné à l'inutilité.

(La suite prochainement.)

une église !... Tout beau, messieurs !... Jouez dans les salons, dans les théâtres, sur l'esplanade même si le cœur vous en dit, mais à l'église ! Je voudrais voir ça ! Je suis quelqu'un avec qui il faut compter, ne vous abusez pas !...

— Il tournait amoureusement les yeux sur un petit cadre qui retenait dans une baguette dorée son certificat de *conseiller municipal* ! .... Je donnerai mon mot !...

Ce mot, il fallut forcément le garder jusqu'au lendemain matin : mais à huit heures, n'y tenant plus, le conseiller courut chez un second municipal qui devint, avec joie, son compère.

En bons camarades ils allèrent chez un collègue qui ne demandait qu'une occasion de se montrer, et le trio se rendit chez le Maire surpris.

— Messieurs... il n'y a pas eu de convocation pour ce matin... que je sache !...

— C'est vrai, monsieur le Maire, mais... nous venons... vous mettre au courant d'un danger qui nous menace... et nous avons pris la liberté...

— Comment donc, messieurs ?

— Un vrai fléau... il y a mesures urgentes à prendre sans retard...

Empressé, le maire tourna une poignée de cuivre à portée de sa main.

— Si ces messieurs veulent entrer dans mon cabinet... Rien d'insolite ne m'a été communiqué... S'agit-il du funiculaire ? d'alpinistes égarés ?... d'un bateau à vapeur ?... Veuillez vous asseoir.

Ils s'assirent et le plus éloquent prit alors la parole.

Il exposa, avec feu, ses idées qu'approuvaient d'un signe de tête ou d'une monosyllabe, ses deux compères, et, pendant quelques minutes, les appointements du *flûtiste*, du *violoniste* et du *piston* furent discutés on ne peut mieux...

Tête de la première autorité de T... ! —

Messieurs... je ne vois pas très clair... comprends pas très bien... en dehors des heures de classe... il me semble... les professeurs sont absolument libres de leur temps.

— Monsieur le Maire, pas de ça !... Vous avez eu nos voix, nous ne les regrettons pas... mais nous marcherons comme un seul homme ou nous démissionnerons... Unis ou séparés ! Y a pas !... Pour ou contre le gouvernement !..

Les paupières de la première autorité clignotèrent.

— Le gouvernement ?... messieurs je ne vois pas en quoi... Il est vrai que ces jeunes gens... oui, ça ne rentre pas trop dans le cadre...

— Monsieur le Maire, avec nous, ou contre nous.

— Je comprends ça... oui... Vous m'avez été, en effet, très dévoué ; je n'oublie pas que.. l'an dernier... pour cette question de conduite d'eau... Messieurs j'irai aux renseignements... je m'informerai d'une façon sûre... nous aviserons...

— Monsieur le maire, vous ne serez pas mieux renseigné que nous le sommes : nous vous disons ce qui se passe... nous sommes venus avec l'intention d'emporter une réponse.

— Eh bien ! messieurs, je ne demande pas mieux que de vous être agréable.

— Réfléchissez, monsieur le Maire, nous attendons, nous ne sommes pas pressés...

Le Maire s'accouda sur son bureau, il joua de la main gauche avec un coupe-papier, rabattit le pavillon de son oreille, songea, puis balbutia :

Messieurs, vous avez peut-être raison... oui, vraiment... je verrai aujourd'hui le directeur du collège.

— Aujourd'hui même !

— Aujourd'hui.

— Monsieur le Maire, vous donnez votre parole.

— Je la donne, messieurs...

Après force shake-hands, les conseillers partirent.

— Par le fait, se dit-il, j'ai à compter avec eux !... Et mon élection au conseil d'arrondissement, puis au conseil général... une filière à préparer !... pas de gaffe !... les jeunes sont majorité dans mon conseil !... sapristi !... il n'y a pas à balancer !..

Il se leva, passa la manche de son pet-en-l'air sur le poil de son chapeau, changea d'habit et courut au collège.

Le Principal fut absolument stupéfait !...

Il n'aurait jamais supposé que la distraction de ses professeurs fût un motif de désunion dans la municipalité de la ville... Comment allaient-ils prendre la chose... ils étaient hommes d'honneur... et ils avaient engagé leur parole, eux aussi !... Le chœur était formé !...

— Alors, monsieur le Maire, vous interdisez à ces messieurs de prêter leur concours... ?

— Interdisez ?... ce n'est pas le mot exact...

— Monsieur le Maire... cependant changeons l'expression, si vous le voulez, et établissons nettement la chose : permettez-vous ou défendez-vous ?...

— Défendez !... Vous êtes radical dans vos expressions, monsieur le Directeur, je ne permets, ni ne défends... je tiens à vous dire tout simplement que je ne prends rien sur moi.

— Mais, alors, à quoi bon tout ce bouleversement ? mes professeurs n'ont pas songé une minute à rendre autre qu'eux responsable de leurs... de cette distraction...

— Je sais... par le fait. Mais, tout de même, par le temps qui court !... Enfin, pour plus de sûreté, vous feriez bien, monsieur le Directeur, oui, vous feriez bien de demander l'avis de monsieur le Préfet...

— Qu'à cela tienne... il sera fait comme vous souhaitez, M. le Maire.

Ils se séparèrent.

Informé de cet état de choses, les professeurs étaient furieux.

— Je jouerai quand même, disait l'un.

— Je chanterai malgré lui, ajoutait l'autre.

— Et moi, j'astique ce soir ma flûte pour qu'elle marche comme jamais !...

Tout T... tomba des nues quand on apprit toutes les allées et venues des autorités, car les trois récalcitrants, sûrs de leurs succès, l'avaient annoncé à son de trompette.

Les dames maugréaient contre ce conseil et regardaient d'un très mauvais œil ceux qui avaient porté l'antienne.

On attendit avec une réelle anxiété, la décision préfectorale.

« Joueraient-ils ou ne joueraient-ils pas. »

Les paris s'engageaient.

La réponse arriva de la préfecture.

Le Préfet déclarait non pas qu'il avait d'autres chats à fouetter, mais il écrivait très courtoisement que le cas n'entrait pas dans sa compétence.

Il conseillait de s'adresser au Recteur !

Le *violoniste*, le *flûtiste* et le *piston* se mirent dans une colère bleue.

Pendant deux jours, ils assistèrent aux répétitions... que diable ! le simple bon sens disait qu'on ne pouvait leur interdire une distraction honnête... puis la peur les prit !...

— Si on allait supprimer leurs traitements !...

Ils décidèrent d'attendre... de voir... et de rester à l'écart après avoir supplié le curé de l'église paroissiale de les dégager de leur engagement d'honneur.

Les dames de T... auraient arraché les cheveux qui restaient aux trois municipaux ! ...

Et ce Recteur ? si encore ce Recteur répondait !...

Avec fièvre, on guettait les courriers !

Deux jours se passèrent sans un mot de l'académie, puis le Recteur répondit enfin que la « religion approuvait mais que la politique blâmait. »

En savait-on davantage qu'au commencement des débats ?

Le Directeur hésitait à communiquer à ses professeurs le libellé.

Toute la ville était dans les transes !

Une fête sans chant !...

Si on avait prévu cela, les indépendants auraient pu organiser des chœurs ! Impossible !... Il ne restait plus que trois jours !...

Eh bien ? demanda un des solistes, où en sommes-nous ? (Par un employé des postes, il savait que la réponse était arrivée.)

— Voici, messieurs.

Le violoniste lut.

— Qu'est-ce que cela signifie ? tonna-t-il, rouge de fierté blesseé ; se joue-t-on de nous ?... Permet-on ou défend-on ?

— Vous avez la réponse, messieurs, dit le Directeur plus embarrassé que tous.

— Eh bien ! dit le violoniste, je joue. Du moment que les chefs ne condamnent pas, je ne me laisserai pas conduire par des gringalets qui veulent être plus royalistes que le roi.

— Je soutiendrai ma partie, acquiesça le *flûtiste*.

— Et moi mon solo, conclut le *piston*.

— Et les trois musiciens se rendirent au presbytère.

La décision inattendue circula comme un éclair.

Toutes les dames respirèrent à l'aise !...

Il y a mieux : l'organiste qui jouait avec une précision et une âme d'artiste, était la fille du Directeur du collège.

Quand la panique s'était mise dans les esprits, la jeune fille avait cru prudent de décliner sa place. Les professeurs de son père se retiraient, elle se retira dans la crainte que son insistance devint l'épée de Damoclès sur la situation du Directeur. Puis, elle regretta son départ qu'elle considéra comme une lâcheté... La confiance dans la bonne foi réveilla son courage, et, elle tint l'orgue en bravant, aussi, les trois du Conseil.

— Pardonnez-leur, Mademoiselle : par le temps qui court on croit faire preuve d'esprit en affichant un peu de fanfaronnade !

Petite chronique domestique

Empoisonnement par des bottines.— Plantes d'appartement. — Une recette pour obtenir beaucoup d'œufs. — Les oranges.

Le Dr Audéoud a signalé dernièrement à la société de médecine de Genève un cas d'intoxication par des bottines jaunes fraîchement vernies en noir au moyen d'une teinture dite « Terminus ». Il s'agit d'une enfant de trois ans qui mit les bottines le matin et qui, quelques heures plus tard, se sentit indisposée. Elle devint livide, puis gris plombé ; les mains et les pieds se refroidirent progressivement, les doigts et les orteils bleuissant d'une manière intense ; les lèvres et la langue devinrent presque noires. La fillette, en outre, avait une tendance aux syncopes. Cet état dura trois jours, pendant lesquels les symptômes furent très inquiétants. L'analyse de la teinture, faite à l'école de chimie de Genève, démontra de l'aniline libre en quantité, à côté du noir d'aniline. Les *Feuilles d'Hygiène* qui nous apportent cet exemple, font observer que ce cas est analogue à d'autres qui ont été observés en France par MM. Landouzy et Brouardel. La teinture « Terminus » est, du reste, de provenance française.